#### POLE 1er DEGRE – MOYENS – RESSOURCES HUMAINES

P1D - le 11/02/2016

# Mouvement départemental 2016 : Demande de bonification au titre du handicap

Référence: Note de service P1D du 11/02/2016

Destinataires : Enseignants du 1er degré

Dossier suivi: Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.78.63)

Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) Sonia DEMATTÉ (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative aux demandes de bonification au titre du handicap lors de la participation au mouvement départemental 2016.

#### **Attention**:

Formulaire à compléter accompagné des pièces demandées et à transmettre à la DSDEN 84 (bureau des affaires médicales) **pour le vendredi 11 mars 2016**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1er degré - Moyens - RH





Avignon, le 11 février 2016

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription

Pôle 1er degré -Moyens -Ressources Humaines (P1D)

> Dossier suivi par Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE Bureau des Affaires Médicales (BAM)

> Tél.: 04 90 27 76 63 Mél: ce.bam84@ac-aixmarseille.fr

> > Sibylle BORREDA Sonia DEMATTÉ (bureau mouvement)

Objet:

Téléphone 04 90 27 76 22

04 90 27 76 44

Fax 04 90 27 76 75 Mél. ce.mouvement-84@

ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs Participation au mouvement départemental 2016 - demande de bonification au titre du

handicap

Références: Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 - art 60

BO n°42 du 13 novembre 2014

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées en référence, une bonification est accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une bonification au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure doivent se faire connaître, en adressant le formulaire cijoint accompagné des pièces demandées *pour le vendredi 11 mars 2016*, *date impérative*, à :

> DSDEN de Vaucluse P1D - Bureau des Affaires Médicales 49, rue Thiers 84077 Avignon cedex 04.

> > s**igné**

Dominique BECK





direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse

## DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2016

### A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1er degré pour le vendredi 11 mars 2016

Pôle 1er degré - Moyens - Ressources Humaines (P1D)	NOM :		Prénom :	
	Date de naissance :		Situation de famille :	
V ,	Nombre et âge des enfants à charge :			
Dossier suivi par Gabriel DUBOC	- Affectation actuelle :	école :		
Marie-Ange LABERTRANDIE Bureau des Affaires Médicales (BAM) Tél.: 04 90 27 76 63 Mél: ce.bam84@ac-aix- marseille.fr			A/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé)	
	- Domicile :	ville:	Tél. :	
Sibylle BORREDA Sonia DEMATTÉ (bureau mouvement)  Téléphone 04 90 27 76 22 04 90 27 76 44 Fax 04 90 27 76 75 Mél. ce.mouvement-84@ ac-aix-marseille.fr	Position actuelle :			
	Personne concernée : ☐ Intéressé(e) ☐ Conjoint ☐ Enfant  Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant			
49 rue Thiers	handicapé ou malade :			
84077 Avignon cedex 4	Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.			
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30  Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleu s	MEDECIN DE PREVEN - un courrier motivé au - les justificatifs de la médical, l'évolution pr - tout justificatif attestar  ✓ hors de l'enveloppe acc - la reconnaissance de - courrier motivé à Mor	<ul> <li>✓ sous enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION » :</li> <li>un courrier motivé au médecin de prévention</li> <li>les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible</li> <li>tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.</li> <li>✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :</li> <li>la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.</li> </ul>		
	Cadre réservé à l'administration :			
	Date d'arrivée de la demande :			
	Date de transmission au médecin de prévention :			